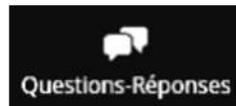


BONJOUR ET BIENVENUE !

**« Comment partager son électricité avec ses voisins ? »
Retour d'expérience**



*Posez vos questions par écrit (tchat)
Sélectionnez «à tous les intervenants et participants »
pour que tout le monde puisse voir vos questions.
Nous y répondrons dans la 2e partie*



AVEC VOUS CE SOIR...



Christophe Brun
Membre Producteur et
Autoconsommateur

Cofondateur de l'AMEP de Simiane



Julie Lacombe
Membre Consommateur

Cofondatrice de L'AMEP de Simiane



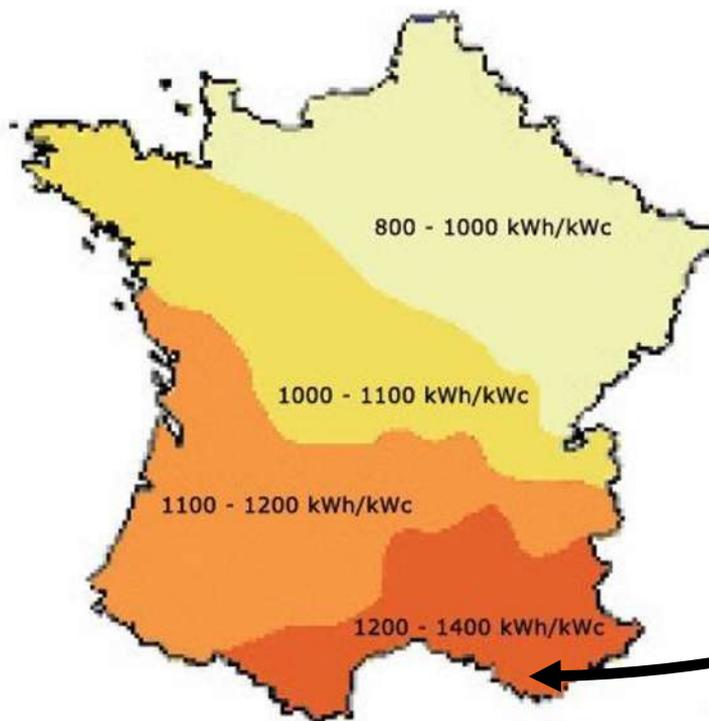
SOMMAIRE

- Vidéo
- Quelques éléments de base pour comprendre le fonctionnement de l'autoconsommation
- Témoignage et retour d'expérience de l'AMEP de Simiane
- Et si je me lançais ?
- ? Vos questions



L'AMEP en 3 Minutes (vidéo)

Nous sommes ici



AMEP de Simiane
On est là

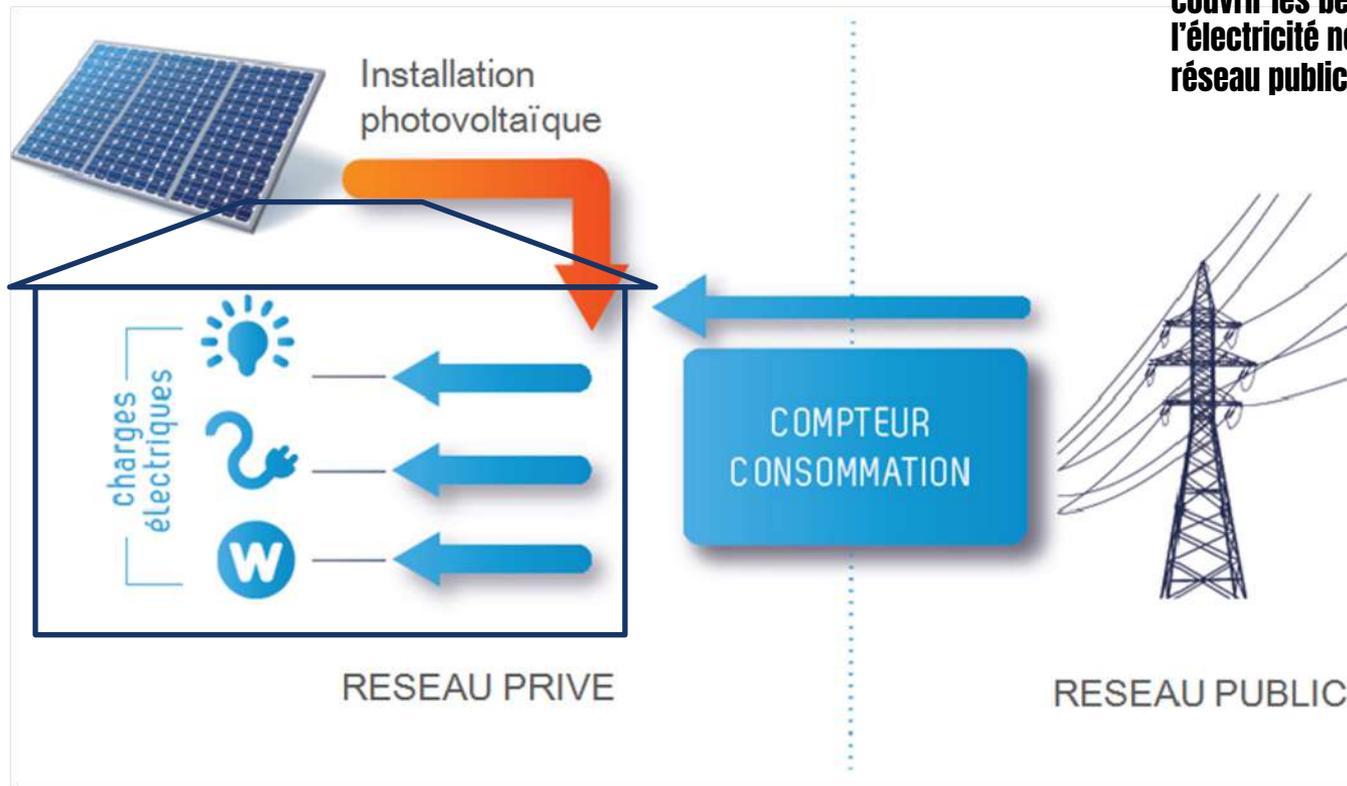
Carte de production maximale par kWc installé
pour une inclinaison et une orientation optimales



Quelques bases sur l'autoconsommation

AUTOCONSOMMER, C'EST...

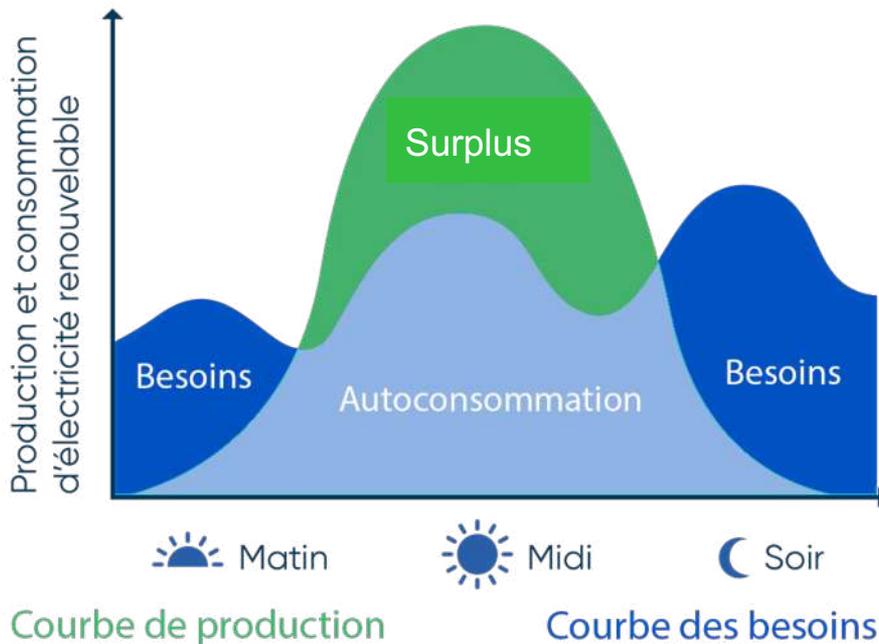
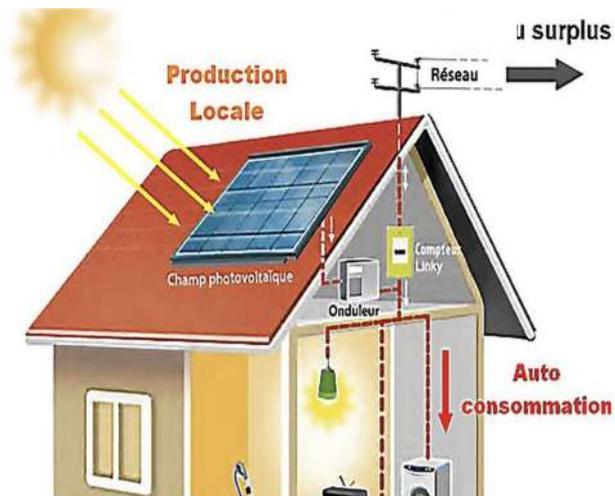
Produire ET consommer sa propre électricité (en partie)



Lorsque les panneaux ne produisent pas assez pour couvrir les besoins de la maison, l'électricité nécessaire vient du réseau public.

JOURNÉE TYPE

→ la production solaire la plus forte se situe entre 10h et 17h





Partager son surplus avec ses voisins

**Retour
d'expérience**

L'installation de Christophe

Maison 120 m² - Tout électrique (cuisine, PAC, chauffe-eau) + 1 véhicule électrique



- Puissance : 6 kWc
- 16 panneaux PV
- Surface sur le toit : 25 m²

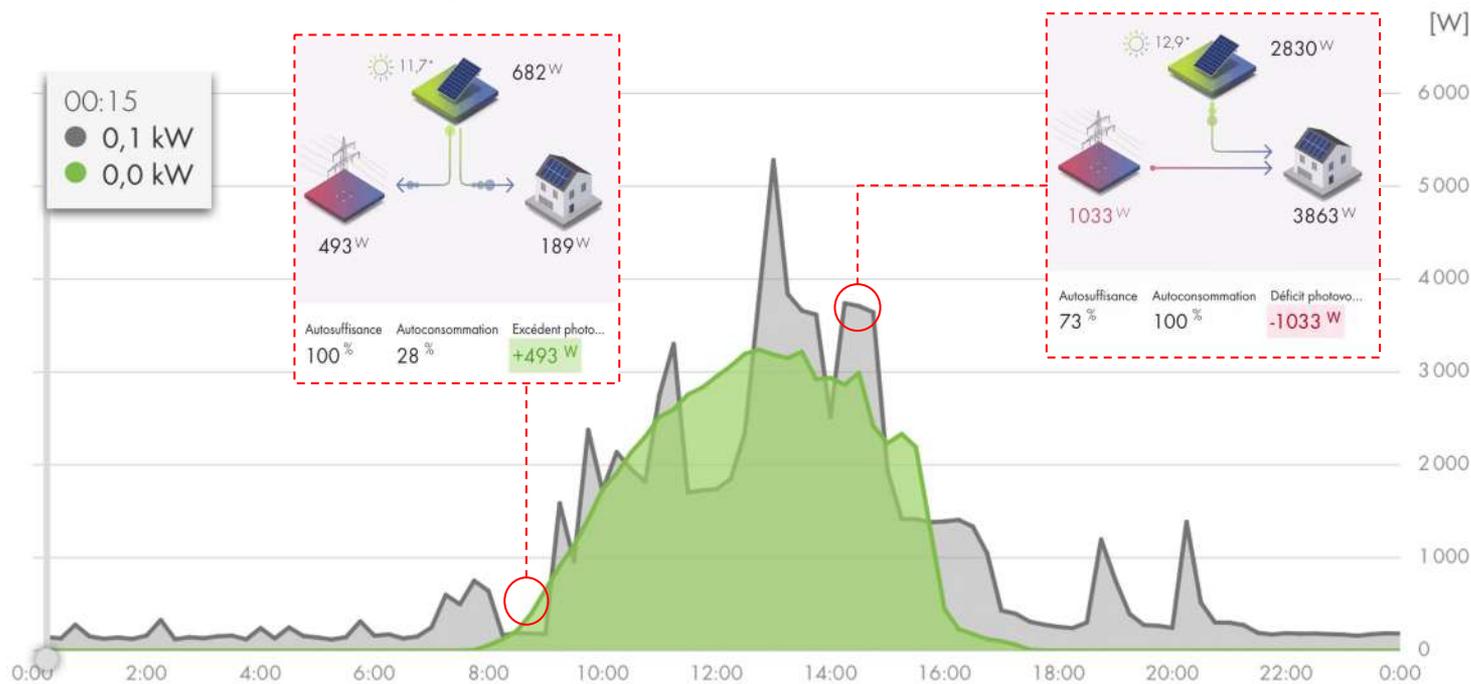
Pilotage automatisé des éléments les plus consommateurs d'électricité en fonction de la production instantanée.

Malgré l'optimisation de la consommation en phase avec la production, l'installation fournit TOUJOURS du surplus

SAMEDI 05/11/2022 À AIX EN PROVENCE

Consommation et Production

samedi, 05/11/2022



UNE AMEP (AMAP DE L'ENERGIE) ?

Association pour la Mutualisation d'une Energie de Proximité

- Maîtriser son électricité comme on maîtrise son alimentation
- Esprit solidaire
- Relation direct entre producteurs et consommateurs



Christophe partage son surplus entre 5 voisins



+

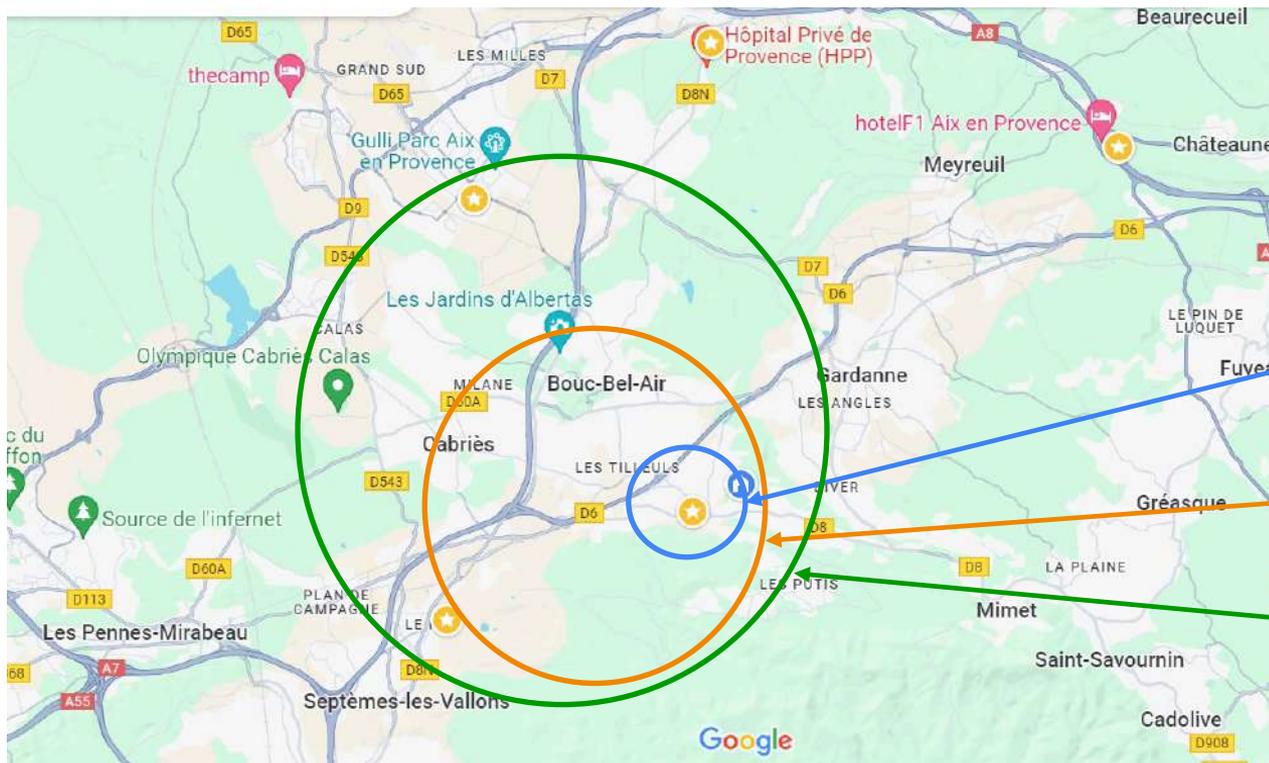


Particuliers
maison ou appartement

Association

L'association bénéficiaire choisie par l'AMEP de Simiane est un ESAT (établissement médico-social d'activités pour des adultes en situation de handicap)

Les périmètres autorisés



Le périmètre autorisé varie selon la densité liée à la commune.

zones urbaines
2 kms

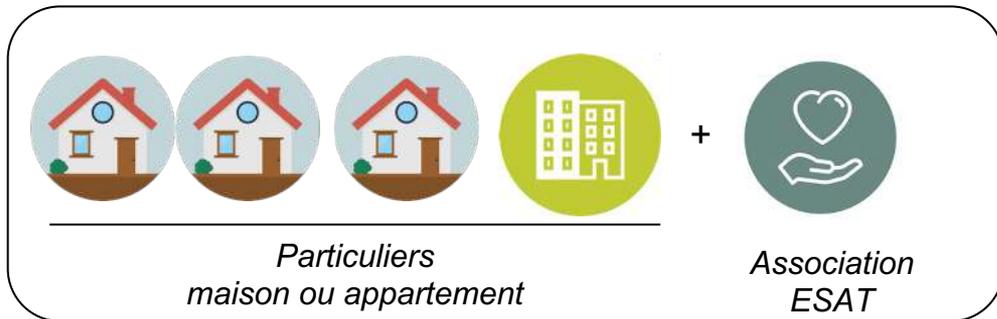
zones péri-urbaines *
10 Kms

zones rurales *
20 kms

* Faire une demande de dérogation auprès du ministère

Les clés de répartition

ENEDIS permet de choisir comment le surplus est réparti entre les consommateurs



- **La clé STATIQUE** répartit le surplus d'électricité de façon équivalente pour tous les consommateurs.

Exemple : 20% du surplus à chacun des 5 consommateurs

Note : Si un consommateur n'utilise pas la totalité des 20%, la différence est renvoyée sur le réseau public.

- **La clé DYNAMIQUE** répartit le surplus d'électricité en proportion des consommations de chacun.

C'est le cas de notre Amep de Simiane. L'ESAT consomme bien plus que tous les autres bénéficiaires. La quasi-totalité du surplus lui est attribué !



IMPORTANT !!!

Être producteur en AMEP est compatible avec un contrat EDF Obligation d'Achat.

L'électricité produite et non consommée au sein de l'AMEP (le « surplus du surplus ») est valorisée au prix de rachat stipulé dans le contrat EDF OA.

Du 01/07/2022 au 30/04/2023

83 kg
eqCO₂
économisé

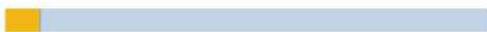
Consommation ACC



- Fourniture de complément participant(s) du collectif 35.7 MWh
- Autoproduction participant(s) du collectif 2.713 kWh

Taux d'autoproduction

7.1 %



Production ACC



- Surplus de production 275 kWh
- Autoconsommation participant(s) du collectif 2.713 kWh

Taux d'autoconsommation

90.8 %



Plus de détails ▶

Surplus

kW



- + Consommation ACC
- Fourniture de complément participant(s) du collectif
- Autoproduction participant(s) du collectif
- Surplus de production

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Estimation : 9 % des consommations des 5 foyers sont solaires sur un an
Répartis comme suit :

											
Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin
16,2%	19,8%	10%	8,1%	2,6%	1,0%	1,4%	2,8%	7%	18%	12%	14%

Nom	PRM	Consommation	Autoproduction
[blurred]	[blurred]	6 426 kWh	355 kWh (5.5%)
[blurred]	[blurred]	6 058 kWh	670 kWh (11.1%)
[blurred]	[blurred]	7 077 kWh	521 kWh (7.4%)
[blurred]	[blurred]	8 900 kWh	638 kWh (7.2%)
[blurred]	[blurred]	9 978 kWh	530 kWh (5.3%)

Du 01/07 au 30/06

Bonjour [REDACTED],

Bienvenue dans votre opération d'autoconsommation collective avec EDF !

Dans le cadre de votre contrat avec EDF, le distributeur Enedis nous a informés que vous participez à une opération d'autoconsommation collective qui a démarré le 01/07/2022.

Vous n'avez aucune démarche à engager auprès d'EDF.

A partir de cette date, votre compteur continuera à afficher la consommation totale de votre logement ; Enedis nous transmettra les données de comptage qui permettent de prendre en compte, dans votre facture, la part d'électricité autoconsommée.

Votre situation évolue et votre facture aussi :

- la déduction des montants correspondant à la part d'électricité autoconsommée et les taxes associées*, feront l'objet de factures rectificatives de régularisation [facture mensuelle].
- le coût de l'accès au réseau public de distribution d'électricité (TURPE) reste dû sur la quantité d'autoproduction qui vous est affectée et que vous autoconsomez.

Le rythme de facturation que vous avez choisi reste inchangé. La date d'émission de vos factures est susceptible d'évoluer, en fonction des informations qui nous seront transmises par Enedis.

Vos outils de suivi des consommations en ligne afficheront uniquement vos consommations hors énergie autoconsommée.

M-1 - Avant démarrage : 1^{er} mail reçu d'EDF



Merci de ne pas répondre à ce message envoyé automatiquement

M+4 : 2e mail reçu d'EDF : Prise en compte des 2 1ers mois de production

Bonjour M [REDACTED]

Vous participez à une opération d'autoconsommation collective.

Vous avez reçu ou allez très prochainement recevoir votre facture rectificative prenant en compte la part d'électricité autoconsommée.

Sur la période du 01/07/2022 au 01/09/2022, votre part d'électricité autoconsommée est de **121 kWh** en heures creuses (HC) et **190 kWh** en heures pleines (HP).

Cette part d'électricité autoconsommée est valorisée à partir des prix [pour les offres de marché] /tarifs [pour le tarif bleu] en vigueur de votre contrat, en € HT du kWh, hors coût de l'accès au réseau public de distribution d'électricité (TURPE). En effet, nous vous rappelons que le TURPE reste dû sur l'intégralité de votre consommation selon la réglementation en vigueur.

Pour rappel, vos outils de suivi des consommations en ligne afficheront uniquement vos consommations hors énergie autoconsommée.

Pour toute autre information, contactez un conseiller EDF à l'adresse suivante : autoconsocollective@edf.fr

À bientôt,

Votre conseiller EDF

Tous les fournisseurs d'électricité acceptent les opérations d'autoconsommation collectives. A l'Ampé de Simiane, 2 consommateurs ont un contrat avec Enercoop

Détail de la facture du 21/10/2022 N°35010999363



Votre contrat Electricité

"Tarif Bleu" - 09 kVA - Option Heures Creuses - Compteur communicant n°06 [REDACTED]
Horaires heures creuses - 2H04-7H04 13H04-16H04 - (peuvent varier de quelques minutes)

	Prix €/HT/mois	Montant €/HT	TVA
Abonnement			
Heures Creuses - 09kVA - du 01/07/22 au 01/09/22	12,48	25,85	5,5%
Déduction - Heures Creuses - 09kVA - du 01/07/22 au 01/09/22	12,22	-25,31	5,5%
Total Abonnement (dont acheminement 0,00 €)		0,54	
Consommation			
Déduction estimations - Heures Creuses - 09kVA - du 01/07/2022 au 01/09/2022	-121	0,0883	-10,68 20,0%
Déduction estimations - Heures Pleines - 09kVA - du 01/07/2022 au 01/09/2022	-190	0,1087	-20,65 20,0%
Total Consommation (dont acheminement 0,00 €)	-311	-31,33	
Taxes et Contributions			
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)	0	-2,06	20,0%
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)	-311	-0,31	20,0%
Total Taxes et Contributions		-2,37	
Total Electricité hors TVA		-33,16	

En conclusion

Total facture hors TVA du 21/10/2022	-33,16 €
TVA 20,00 % sur un montant total de -33,70 €	-6,74 €
TVA 5,50 % sur un montant total de 0,54 €	0,03 €
Total facture TTC du 21/10/2022	-39,87 €

Montant total
-39,87 €
TTC

M+4 : la facture de regul correspondante

Planning de mise en place de l'AMEP de Simiane

Quand	Quoi
Février 2022	<ul style="list-style-type: none">• Structuration Réflexion sur la création de l'association• Demande de raccordement ENEDIS, Mention de l'AMEP
Mars 2022	<ul style="list-style-type: none">• Rédaction des statuts de l'AMEP adaptés au PV
Avril 2022	<ul style="list-style-type: none">• Raccordement Enedis effectif• Premières discussions et explications avec les voisins• Création Asso AMEP• Déclaration à Enedis de mise en œuvre d'un projet d'opération de partage d'électricité
Mai 2022	<ul style="list-style-type: none">• Les voisins intéressés partagent avec l'AMEP leurs coordonnées + PDL pour communiquer à Enedis la liste des participants potentiels. A Simiane : 1 producteur, 5 consommateurs• Enedis confirme la faisabilité (nécessité 100% Linky...)• Adhésion (gratuite) des voisins à l'AMEP + Accord de participation• Signature d'une convention entre l'AMEP et Enedis
Juin 2022	Certains participants reçoivent des courriers de leur fournisseur
1er Juillet 2022	L'opération est en service, le partage d'électricité commence !
1 ^{er} Mai 2023	L'ESAT nous rejoint



A venir en 2024 : producteurs supplémentaires (particuliers)



Et si je me lançais ?

Définir mon projet

Les phases de la création d'une AMEP

INTERET

Je participe à un webinaire et lis les FAQ

J'en parle avec mes voisins pour tester l'intérêt du projet : producteurs et bénéficiaires du surplus, particuliers et associations

Je me signale porteur de l'opération auprès du Réseau des AMEP.
Echanges sur le montage et la conformité du projet.

Je liste les adresses et numéros Linky (nécessaire) des participants.

ETUDE DE FAISABILITE PAR ENEDIS

Déclaration à l'antenne locale d'Enedis de la mise en œuvre d'un projet d'opération de partage d'électricité.



Attente confirmation d'ENEDIS + Modèle de convention

STRUCTURE DE MON AMEP*

Cas n°1

Je crée mon association

- Rédaction des statuts de mon AMEP + déclaration à la préfecture.
- J'assume la gestion

Cas n°2

J'intègre l'association du Réseau des Amep

- Gestion opérée par le Réseau.

Je définis les règles de répartition du surplus

Adhésion de tous les participants au Réseau des Amep (gratuit, charte)

SIGNATURE DE LA CONVENTION ENEDIS



Envoi de la convention à Enedis qui procède à la mise en place de l'opération et informe les fournisseurs de chaque participant

Mise en service !



Le projet de Charte des AMEP

4 Principes pour les amepiens, producteurs et consommateurs

Les AMEP sont animées par **4 principes clés** : « **LEGS** »

- ❖ **L** pour **LIEN SOCIAL** : chaque AMEP contribue au lien social de proximité.
- ❖ **E** pour **ÉDUCATION** à l'ENERGIE et la SOBRIETE : chaque AMEP participe au développement de la connaissance autour de l'énergie et la réduction de sa consommation au juste nécessaire.
- ❖ **G** pour **GRATUITÉ** : UNE ENERGIE D'ORIGINE RENOVELABLE ET PARTAGEE GRATUITEMENT. Le don à une association ou des foyers en situation de précarité énergétique est encouragé.
- ❖ **S** pour **SOLIDARITÉ** : Chaque AMEP donne une partie de son surplus à un bénéficiaire solidaire (foyer en précarité, association ou organisation qui a du sens)



SE FAIRE AIDER PAR LE RESEAU DES AMEP



Principe :

On vous aide gratuitement dans la mise en place de votre AMEP

L'opération peut être portée au choix par votre une asso locale ou par le Réseau des AMEP

⇒ Vous devenez le référent local du Réseau des AMEP (département)

⇒ **Au moins 10% de votre surplus est donné à une association locale ou un foyer en situation de précarité énergétique**

TOUR DE QUESTIONS



FIN DE CE WEBINAIRE

Merci pour votre attention !

Il vous reste des questions ?

Vous voulez participer aux prochaines étapes ?

Contactez nous par mail en écrivant à l'adresse

contact@amep.co !

Ou sur les réseaux sociaux :

[Facebook](#) - [Linkedin](#) - [Instagram](#)